Répertoire national des certifications professionnelles

BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Sport automobile

Active

Nouvelle(s) certification(s) :
RNCP35902 - BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention sport automobile (/recherche/rncp/35902)

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :
- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :
- 15497 : sport mécanique

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2022

N° de fiche
RNCP1973

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DES SPORTS	13001658700011	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Le moniteur de pilotage automobile exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques de conduite et/ou de pilotage dans des espaces clos, type circuit (terre, asphalte, glace) ou sur des terrains sécurisés lorsque le centre est, ou devient, itinérant dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.
1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :
Il accueille et oriente les publics.
Il assure au pratiquant les conditions optimales de sécurité dans les pratiques automobiles.
2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :
Il conduit des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement aux activités automobiles jusqu'à un premier niveau de compétition, sous toutes ses formes de pratique, pour tout public, dans tous les milieux et dans les différents champs d'interventions correspondants aux mentions de la spécialité : circuit, karting, perfectionnement du pilotage, rallye, tout terrain. Il peut être amené à encadrer les pratiques sur glace ou en quad.
Il contribue, par son rôle éducatif, à la mise en œuvre de la politique de la sécurité routière et de respect de l'environnement et des espaces naturels.
3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :
Il participe à l'organisation et à la gestion des activités automobiles, dans le cadre du projet global de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées.
Il anime une structure.
Il contribue à la promotion des activités.
Il participe à la gestion commerciale, administrative et financière de la structure.
Il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

Compétences attestées :

Capacités ou compétences attestées :

1

Identifier, analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics accueillis, leurs attentes, motivations et potentialités, les attentes et les contraintes de la structure afin d'élaborer, d'optimiser et d'adapter son action.
Gérer le fonctionnement du groupe.

2

Maîtriser les règles, les normes et les techniques de la conduite et/ou de pilotage spécifiques à la mention choisie, ainsi que les méthodes d'apprentissage associées.
Maîtriser la conduite et les réglages du véhicule utilisé dans la mention choisie.
Démontrer les techniques de pilotage, adaptées au but visé (freinage, braquage, accélération) la position de conduite, le maintien du corps, la mobilité des mains sur le volant, le freinage, etc., spécifiques à la mention choisie.
Proposer des situations d'animation et d'apprentissage, individuelles ou collectives, permettant de sensibiliser et d'éduquer les pratiquants aux techniques de conduite dans la mention choisie, aux règles de la sécurité routière ainsi qu'au respect de l'environnement et aux risques de nuisances liés aux sports mécaniques.
Veiller en permanence à la sécurité des pratiquants et des tiers. Appliquer les règles et les normes en vigueur.
Faire respecter les règles de sécurité routière.
Elaborer, organiser, conduire et évaluer une action d'animation, d'initiation et de perfectionnement aux activités automobiles jusqu'au premier niveau de compétition.
Prévoir, organiser et gérer l'environnement de la pratique automobile en tenant compte de la météo, de l'activité, du tracé du parcours, du nombre de participants, des facteurs de risque, du matériel, des moyens techniques et équipements mis à disposition.
Délimiter la zone d'action précise. Aménager le zone d'évolution.
Utiliser les moyens de chronométrage moderne et maîtriser les logiciels de gestion de temps.
Piloter les véhicules pour s'assurer de leur valeur technique (sécurité, réglage, ...)
Mobiliser des connaissances pédagogiques, scientifiques et professionnelles de base pour analyser son action.
Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet et d'auto évaluation des pratiquants.

3

Gérer le matériel et l'utilisation des équipements. Vérifier l'état et le bon fonctionnement du véhicule. Effectuer toutes interventions techniques (sécurité, réglages...) Evaluer l'état des consommables (pneumatiques, huile, plaquettes, carburant...)
Coordonner le programme des activités, des différents intervenants et l'action des personnes qui l'assistent.
Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.
Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions des activités automobiles. Constituer et gérer une documentation.
Organiser une manifestation et en prévoir la logistique.
Gérer le budget de son action. Réaliser les tâches administratives courantes.
S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail. Participer à des réunions internes et externes.
Présenter le bilan de ses activités.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le moniteur de pilotage automobile exerce son activité au sein d'écoles de pilotage, généralement dans le cadre d'entreprises relevant du secteur marchand et plus rarement du secteur associatif.

Type d'emplois accessibles :

moniteur de pilotage automobile

Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des règlementations d'activité :

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Idem
En contrat d'apprentissage	X		Idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret n°2001-792 du 31 août 2001

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

-	Arrêté du 18 avril 2002 Arrêté du 22 août 2003 - JO du 5 septembre 2003 (Annexes au BOJS n°13 du 31 juillet 2006)
02-07-2020	Arrêté du 25 juin 2020 fixant la date de fin d'ouverture des sessions de formation conduisant aux spécialités « activités nautiques », « activités sports collectifs », « sport automobile » et « activités de randonnées » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et la date d'abrogation desdites spécialités Abrogation au 31/12/2022

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 05-09-2003

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2022

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Ministère des Sports

http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/ (http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/)

Organisme(s) préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
FFSA ACADEMY	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
GEOPARC - PREVENTION ET FORMATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
AUVERGNE FORMATION MONITEURS AUTOMOBILE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
ACTUA ORGANISATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
GEOPARC - PREVENTION ET FORMATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
AUVERGNE FORMATION MONITEURS AUTOMOBILE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
AUVERGNE FORMATION MONITEURS AUTOMOBILE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Nouvelle(s) Certification(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP35902 (/recherche/rncp/35902)	RNCP35902 - BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention sport automobile

Fiche au format antérieur au 01/01/2019 (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/9174)